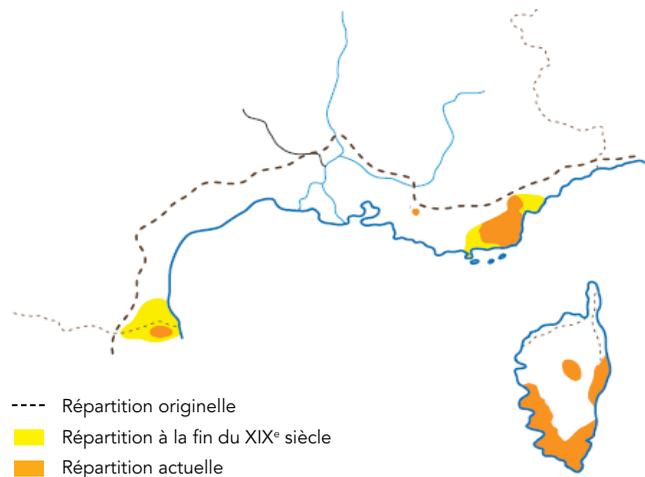


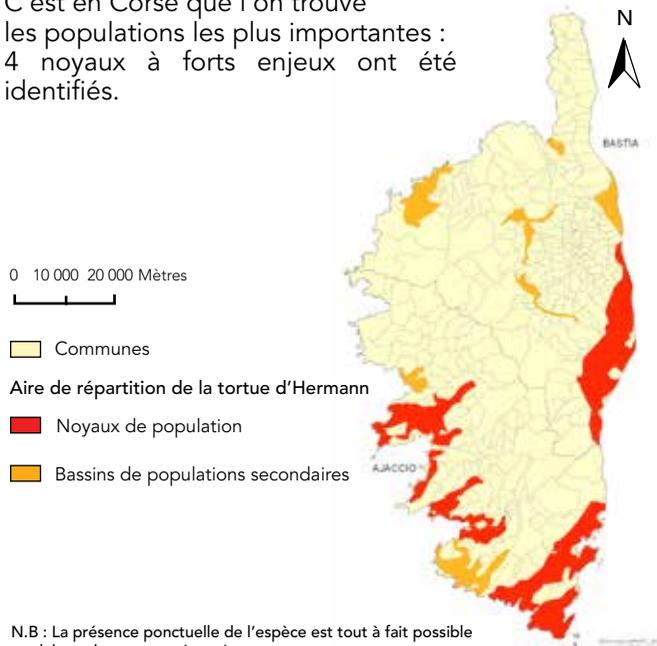
Où la rencontrer ?

Les populations actuelles françaises se limitent à deux noyaux de population : le Var et la Corse.



Extension historique et actuelle de la Tortue d'Hermann en France

C'est en Corse que l'on trouve les populations les plus importantes : 4 noyaux à forts enjeux ont été identifiés.



N.B : La présence ponctuelle de l'espèce est tout à fait possible en dehors des zones présentées

Répartition de la tortue d'Hermann en Corse

Recommandations

La bonne santé des populations de tortues passe par celle de leurs milieux de vie.

Si rien n'est entrepris dans les années qui viennent, on peut craindre le déclin rapide des populations de Corse. La tortue d'Hermann est avant tout une espèce sauvage, menacée, qui doit être préservée dans son milieu naturel.

Chacun d'entre nous peut contribuer à la sauvegarde de la tortue d'Hermann par des gestes simples :

- Si vous me rencontrez dans la nature... Laissez-moi en liberté, ne me ramassez pas ! Je suis une espèce menacée et c'est interdit par la loi.
- Si je traverse la route, vous pouvez m'aider en me déposant juste de l'autre côté.
- Avant de tondre ou de débroussailler : faites un petit tour pour me repérer ; si vous me trouvez, déplacez-moi !
- Votre chien m'a trouvée ? Empêchez-le de jouer avec moi, il risque de me blesser !
- Je me promène sur votre terrain... Ne m'enfermez pas dans votre jardin ou sur votre balcon : je reviendrai sûrement vous rendre visite !
- Si je suis blessée ? Signalez-moi au vétérinaire le plus proche.
- Ne relâchez pas vos tortues exotiques dans la nature.
- Ne tentez pas de me reproduire, en captivité dans votre jardin, pour me relâcher dans la nature !



Espèce sauvage en danger !



Ne me ramassez pas !



Communication : OEC et DREAL / Photo : B. GUYON / Réalisation : AGEF 04 95 32 35 11 / Imp. Imprimerie Bastiaise

Tortue d'Hermann
Plan National d'Actions

2009 - 2014



Besoin d'un conseil, d'un renseignement :
CEN Corse 04 95 32 71 63
PNRC 04 95 47 85 03 ou 06 71 66 43 69
Plus d'info : www.corse.developpement-durable.gouv.fr



Comment la reconnaître ?

Carapace bombée, de couleur jaune-verdâtre à jaune-orangé, ornée de motifs noirs aux contours réguliers. Le ventre (plastron) est jaune traversé par deux bandes noires longitudinales.

Une différence entre les sexes bien marquée : le mâle est plus petit que la femelle, avec un plastron concave : sa queue est puissante, large à la base et plus longue.



Photo Stantari - C.Breton

Caractéristiques

Régime alimentaire : principalement herbivore et frugivore.

Taille moyenne : environ 18 cm pour les femelles et 15 cm pour les mâles de Corse.

Poids : jusqu'à 1,5 kg chez les femelles, 0,750 kg chez les mâles de Corse.

Longévité : jusqu'à 50 ans en milieux naturels.

Hibernation : en hiver, elle hiberne et s'enterre à 6-7cm dans le sol, au pied d'un buisson ou d'un rocher dans un secteur boisé.

Reproduction : l'espèce est ovipare (pond des œufs). La maturité sexuelle de l'espèce est tardive : 9 ans chez le mâle et 10 ans chez la femelle.

La bonne santé des populations repose principalement sur une forte survie des adultes.



Tortue éclore, ouverture du 2^{ème} œuf
Photo C.Feral

Dans quels milieux vit-elle ?

Dans un habitat semi-ouvert « en mosaïque » qui se compose de pelouses, de maquis (bruyères et cistes), de pinèdes, en bordure des forêts claires (chênes-lièges et chênes-verts) mais également dans les paysages agricoles : pelouses, prés de fauche, prairies pâturées, friches clairsemées de bosquets et de haies, etc.

Nous pouvons la rencontrer du bord de mer jusqu'à 600-700 mètres d'altitude.



Habitat agricole avec prairies
Photo V.Bosc

Habitat de maquis
Photo V.Bosc

Habitat arboré
Photo V.Bosc

Mobilité



Cette tortue, dotée d'un très bon sens de l'orientation est sédentaire.

Ses déplacements journaliers sont d'environ 80 mètres et son domaine vital est d'environ 2 ha.

Statut de protection

C'est une espèce protégée au niveau international (Convention de Washington et Berne), au niveau européen (Directive Habitats Faune Flore) et au niveau national (arrêté ministériel du 19 novembre 2007).

L'espèce est confrontée à un risque élevé d'extinction.

La détention illégale ou le prélèvement dans la nature sont passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 15000€ et 1 an d'emprisonnement.

Menaces

Les mesures mises en œuvre pour préserver l'espèce depuis une vingtaine d'années n'ont pas permis d'enrayer le processus de déclin qui est dû à des causes multiples :



Traces de feu, Sotta
Photo V.Bosc

Cadavre de tortue Hermann brûlé
Photo A.Lebret

- **Perte, fragmentation et dégradation des habitats** : c'est de loin la principale cause de disparition de l'espèce : urbanisation, aménagement du littoral, infrastructures routières, etc.

- **Pratiques agricoles ou forestières défavorables** : abandon des pratiques traditionnelles pour des travaux mécanisés.

- **Incendies**

- **Prélèvement illicite d'individus** : l'une des causes les plus insidieuses de la disparition des tortues !

- **Prédation** : des pontes et des jeunes par le renard ou le sanglier notamment.

- **Introduction d'espèces** : danger lié à l'introduction de maladies, parasites ou gènes qui peuvent affaiblir cette espèce ancestrale.

Plan National d'Actions (2009-2014)

En Corse la DREAL, l'OEC, le CEN Corse et les différents partenaires se mobilisent, dans le cadre du Plan National d'Actions, pour protéger, sauvegarder et améliorer la conservation de la tortue d'Hermann sur l'île.